



Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

20, avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-et-Montoille
Tél : 03 84 77 00 00 - Fax : 03 84 77 00 01 - e-mail : contact@sied70.fr

Compte rendu de la Commission

« Economies d'Énergie - Performances énergétiques et Energies Renouvelables »

du 10 janvier 2022 en présentiel et en visio conférence

Présents en présentiel :

Membres de la Commission : Pascal GAVAZZI (Président), Daniel NOURRY (délégué de Magny-Vernois).

Membres du Bureau syndical : Jean-Marc JAVAUX (Président), Viviane CARSANA (secrétaire adjointe), Yves PELLETIER (administrateur).

Présents en distanciel :

Membres de la Commission : Fabrice BOUVERET (délégué de Fouchecourt), Patrick NECTOUX (délégué de Larians-et-Munans), Christian TERRASSON (délégué de Pontcey), Patrick STRAUSS (délégué de SAULNOT), Philippe TRAN (délégué de Frahier-et-Chatebier).

Membres du Bureau syndical : Virginie LUTHRINGER (administratrice), Denis DAGOT (administrateur), Frédéric GUIBOURG (administrateur).

Excusés : Nadège NÉE-RIBARD (déléguée de Pierrecourt), Jean-Noël CHAMBON (Broye-Les-Loups-et-Verfontaine), André GAUTHIER (Vice-Président), André MARTHEY (administrateur).

Le Président de la commission « Economies d'Énergie, Performances énergétiques et Energies Renouvelables, Pascal GAVAZZI, ouvre la séance qui se déroule en présentiel et en visioconférence.

La commission constituée en jury établi le classement des lauréats de l'appel à projets Maîtrise de l'Énergie des Bâtiments (voir tableau en annexe).

La commission émet une proposition de modification des modalités d'aides pour les études de substitution des énergies fossiles :

Appliquer un taux de financement de 30 % de la part SIED 70 (en plus de l'aide de 50% issue du dispositif ACTEE) sur le montant hors taxe des études, sans plafonnement, même si cette augmentation du taux diminuera le nombre global d'opérations subventionnables

La commission émet une proposition de modification des modalités d'aides pour les études de faisabilité bois :

Supprimer le plafonnement de la part du SIED 70 (fixée à 10%) au financement de ces études qui était fixé à 1 000 € HT

La commission émet une proposition sur les modalités de mises en œuvre du service de conseil en financement partagé :

Service offert aux communes sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE, jusqu'au 15 mars 2023 (date prévue de fin du dispositif d'aides ACTEE)

Dans le cadre d'une convention par opération conseillée et par commune pour le financement de projets en lien avec la maîtrise de l'énergie

Au vu de son intérêt économique mais également de son intérêt pour la préservation de la biodiversité et des insectes notamment, la commission propose *de mettre en place une communication spécifique pour promouvoir le dispositif de coupure nocturne*

PJ : lauréats de l'appel à projets retenus au cours de la commission